Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# VIE PRIVEE ET FAMILIALE

---
Par poisson monarque

Bonjour,

Je suis devenu majeur en novembre 2026. J'ai déposé en septembre 2026 une première demande de titre de séjour sur l'ANEF, dans la démarche « Étudiant ». Je vis chez ma mère, qui est titulaire d'une carte de résident valable jusqu'en 2033. J'ai le bac pro obtenu en 2026, mais je n'ai pas d'inscription dans un établissement pour 2026/2027 (j'ai renoncé à une place Parcoursup pour des raisons familiales et de transport).

L'administration me demande un certificat de scolarité pour 2026/2027 et des justificatifs de ressources de 877,49 ? par mois, avec 30 jours pour répondre.

Mes questions :
1. Ma demande peut-elle être requalifiée en « vie privée et familiale » plutôt que « étudiant » ?
2. Si je ne trouve pas d'inscription dans les 30 jours, que risque ma demande et quelles autres démarches puis-je faire ?
3. Peut-on demander à l'administration un délai supplémentaire ?

Merci d'avance.